

Règlement OCCITANIE TOUR CLUB 2018

Le circuit OTC de CSO se compose d'étapes qualificatives et d'une finale sur 4 jours.

Elles auront lieu **les 10, 11, 12 & 13 mai 2018** au Domaine de Combelles à Rodez (12)

Les finales OTC sont support du **Championnat Régional OCCITANIE** qui aura lieu **le samedi pour les épreuves Poney et le dimanche pour les épreuves Club.**

Les épreuves OTC 2018 sont des épreuves de niveau Club 4 à Club Élite et Poney 4 à Poney Élite.

Dans tous les départements de la région, à partir de septembre 2017, des concours seront labellisés OTC afin de permettre la qualification pour la finale.

Les demandes de labellisation doivent être faites au niveau départemental lors des réunions d'organisation et d'affectation des dates de concours par les organisateurs.

Le label OTC nécessite une habilitation au niveau du chef de piste et du chronométrage.

Chaque année, sont organisées au niveau départemental des journées de formation.

Le circuit OTC est ouvert à toutes les régions sous réserve que les participants aient respecté les conditions de qualifications en Occitanie.

Les étapes sont des concours relevant du règlement général habituel.

Organisation d'étape OTC :

Les programmes sont libres mais doivent comporter à minima les épreuves de la finale (Poney 4 à Poney Elite, Club 4 à Club Elite).

Les participants font le choix de leur participation en fonction de la finale visée.

Les officiels de compétition sont impérativement des officiels remplissant les conditions requises en fonction du niveau d'épreuve.

Les chefs de pistes Club officiant sur les concours Club et Poney des concours labellisés OTC doivent avoir suivi la formation chef de piste au moins une fois au cours des deux dernières années.

Les chronométreurs doivent maîtriser et utiliser un chronométrage électronique.

Les programmes doivent faire apparaître la mention OTC permettant de faciliter la validation des qualifications des concurrents.

QUALIFICATIONS :

Qualification des cavaliers / cavalières

Les clubs des départements voisins et des autres régions peuvent participer aux concours labellisés et prétendre à leur qualification.

Pour participer et valider sa participation dans le cadre du circuit OTC, un certain nombre de conditions sont à remplir :

- Chaque cavalier ne peut courir la finale de l'OTC que dans une seule catégorie et avec un seul Cheval / Poney.

Pour se qualifier pour une catégorie, un cavalier devra avoir participé à au moins 4 épreuves de la dite catégorie ou supérieure pour l'ex région LR et 2 épreuves pour l'ex région MP.

Les éliminations et abandons ne comptent pas comme une participation.

Attention, la participation à 2 épreuves lors d'une étape, ou la double participation à une même épreuve, ne compte pas double.

Chaque Tournée des As de la région Occitanie est considérée comme une étape qualificative pour la finale OTC.

Les finales départementales de la région OCCITANIE comptent double.

- Si un cavalier est qualifié dans plusieurs catégories, il devra prendre le départ soit :
 - Dans la catégorie la plus élevée
 - Dans la catégorie dans laquelle il compte le plus de participations. Dans le cas d'égalité de participations, c'est la catégorie supérieure qui prime.
 - Un cavalier peut faire plusieurs épreuves dans la journée et cela même avec plusieurs poneys/chevaux et peut se qualifier avec plusieurs chevaux/poneys mais il ne peut courir la finale OTC qu'avec un seul.
 - Pour la finale, une limite de niveau est imposée pour les épreuves Club:
 - Indice 4 : maximum galop 4
 - Indice 3 : maximum galop 5
 - Indice 2 : maximum galop 6
 - Indice 1 : maximum galop 7, licence Club et pas de licence Amateur sur le millésime 2017
 - Indice Élite : maximum galop 7, licence Club (c'est à dire non-amateur).
 - En accord avec le règlement fédéral, en catégorie Poney, les licences compétition Club et Amateur sont autorisées

B. Qualification des Poneys / Chevaux

Les poneys et chevaux, devront respecter les conditions habituelles de participation, c'est-à-dire un maximum de 3 passages par jour.

CLASSEMENT :

Le classement en individuel

Il y a un classement par catégorie : P4, P3, P2, P1, PElite, C4, C3, C2, C1, CElite

Pour les indices 4, 3 :

- La 1ère épreuve est de type Préparatoire
- La 2ème épreuve est de type Préparatoire
- La 3ème épreuve est de type Grand Prix

Le classement individuel se réalise à partir de l'addition des points de pénalités (barre, refus ...) obtenus dans chaque épreuve et dans le cas d'égalité, le chrono de la 3ème épreuve départagera les cavaliers. En cas d'égalité de points et chrono, les plus jeunes cavalier(e)s auront l'avantage.

Pour les indices 2, 1, Elite :

- La 1ère épreuve est de type Préparatoire
- La 2ème épreuve est de type Vitesse
- La 3ème épreuve est de type Grand Prix (Temps différé ou barème A chrono avec barrage)

Le classement individuel :

- Lorsque la 3ème épreuve est à temps différé : addition des points des 3 épreuves et en cas d'égalité, le chrono de la 3ème épreuve départagera les cavaliers.
- Lorsque la 3ème épreuve est au barème A chrono avec barrage : addition des points des 3 épreuves puis :
 - ✓ Ex-æquo à 0 point : c'est le temps du barrage qui départagera les cavaliers
 - ✓ Autre cas d'ex-æquo : c'est le temps de la 2ème épreuve (épreuve de vitesse) qui départagera les cavaliers

Les cavaliers éliminés marquent le nombre de points maximum réalisés sur l'épreuve plus une pénalité de 20 points. Ils peuvent continuer de concourir sur le reste des épreuves.

Cas Particulier des Poneys :

Les 3èmes épreuves sont support du championnat OCCITANIE ; ce qui oblige à organiser des épreuves par catégories de tailles B, C ou D.

Par conséquent, les résultats des sous-catégories B, C et D fusionneront en un seul classement comme s'il s'agissait de la même épreuve.

Le classement du meilleur club

Le classement des clubs sera effectué à partir des classements individuels des 2^{èmes} et 3^{èmes} épreuves des finales OTC.

Les 10 premiers (ou le premier quart si moins de 37 partants) de chaque catégorie se voient attribuer des points.

Points classements :

1 ^{er} : 10 points	6 ^{ème} : 5 points
2 ^{ème} : 9 points	7 ^{ème} : 4 points
3 ^{ème} : 8 points	8 ^{ème} : 3 points
4 ^{ème} : 7 points	9 ^{ème} : 2 points
5 ^{ème} : 6 points	10 ^{ème} : 1 point

Exemple :

- 80 participants dans une catégorie : les 10 premiers prennent des points
- 20 participants dans une épreuve : les 5 premiers prennent des points

De plus, un coefficient est attribué à chaque indice en fonction du nombre de partants par catégorie.

Coefficients :

- * Jusqu'à 30 partants : coef. 1
- * Jusqu'à 60 partants : coef. 1,5
- * Jusqu'à 90 partants : coef. 1.8
- * Au-delà : coef. 2

(L'arrondi se faisant à la dizaine inférieure ex : 64 = 60)

RECOMPENSES :

Récompenses individuelles

Dans le cadre des finales du circuit OTC, les 3 meilleurs cavaliers de chaque catégorie seront primés au titre du circuit OTC.

Un classement différent sera fait au titre des championnats régionaux.

Récompenses collectives

Dans le cadre du circuit OTC 2018, les trois meilleurs clubs seront primés.

ORGANISATION DE LA FINALE :

Un appel d'offres est lancé pour connaître le club qui accueillera la finale OTC 2018.

Il devra entre autre permettre l'accès à deux carrières et deux paddocks. Les indices 4 & 3 se dérouleront sur une carrière plus petite pour sécuriser les cavaliers.

Le club qui organisera la finale, doit proposer une zone de camping, ainsi que des douches et toilettes.

Pour cet hébergement, un forfait de 12 euros sera demandé

Une assistance médicale est imposée pour la durée de la compétition.

Les engagements sont de 17 € pour les manches 1 & 2 et de 19 € pour les manches 3 & finales régionales.

Le club organisateur proposera une restauration et buvette sur place.

Des boxes démontables seront proposés pour la somme maximale de 75 € pour la durée du séjour.

Au cours de l'année, le présent règlement sera susceptible de faire l'objet d'avenants concernant l'organisation de la finale OTC.

